

PUBLIC VISÉ

- Travailleurs ayant une activité nécessitant de manipuler du chlore gazeux.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Risque chimique** : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.



DURÉE DE L'ACTION

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Maîtriser les risques associés à l'utilisation du chlore gazeux
 - > Intégrer la sécurité lors des opérations de changement de bouteille de chlore gazeux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une installation comprenant une bouteille de chlore gazeux pour en assurer son remplacement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la réalisation de changement d'une bouteille de chlore gazeux.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Maîtriser les effets du chlore,
 - > Appliquer les consignes de sécurité en cas de fuite,
 - > Les équipements de protection individuelle.
 - > Porter les premiers secours à une victime du chlore.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Manutentionner et transporter une bouteille de chlore gazeux.
 - > Remplacer une bouteille de chlore gazeux.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

